MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISSANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MATARIFI 29. — N° 48. **TE VEA NO TAHITI.** Mahana pae 26 novembre 1880.

PRIX DE L'ABONNEMENT (*compatible d'avance*):

Un an.....	16 fr.
Six mois.....	10 »
Trois mois.....	6 »

Pour les **Abonnements** et les **Annonces**, s'adresser au BUREAU DU GOUVERNEMENT.

PRIX DES ANNONCES (*en compte*):

Les 20 premières lignes.....	50 c. la ligne
Au-dessus de 20 lignes.....	25 » id.
Les annonces remarquées ne paient la moitié du prix de la première insertion.	

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

1re PUBLICATION DE LA LISTE DÉFINITIVE

Des électeurs pour la nomination de deux conseillers appelés à remplir les fonctions d'assesseurs près le tribunal de commerce de Papeete.

Noms et prénoms	Genre de commerce ou d'industrie	Lieux de résidence	Observations
Alexandre.....	Boulanger.....	Papeete.....	Depuis au moins un an.
Arrigoni, Baptiste.....	id.....	id.....	id.
Arrigoni, Joseph.....	id.....	id.....	id.
Auger, Jean.....	Boulanger.....	id.....	Depuis plusieurs années.
Aoch, Georges.....	Dentiste.....	Papeete.....	Depuis au moins un an.
Autermann, Jean.....	id.....	Papeete.....	id.
Bec, Léon.....	id.....	Ile Mare.....	id.
Bernard, Antoine.....	Marchand de vin.....	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Berrouin, Lucien.....	Pourvoyeur-cuiffeur	id.....	Depuis 1878.
Bloomfield, Louis.....	Commissionnaire de transports	id.....	id.
Brotes, Jérémie.....	Boulanger.....	Afaahiti.....	Depuis plusieurs années.
Buillard, Joseph.....	Tailleur.....	Papeete.....	Depuis au moins 10 ans.
Cadenet, Pierre.....	Boulanger.....	id.....	Depuis plusieurs années.
Calvès, Prosper.....	Dentiste.....	Pueu.....	Depuis 1878.
Cayzac, Joseph-Lucien	Négociant de 1re classe	Papeete.....	Depuis janvier 1880.
Celles, Fernand.....	Pourvoyeur-cuiffeur	id.....	id.
Cruzan, Emile.....	Boulanger, entrepreneur de transports	Papeete.....	Depuis janvier 1880.
Dentier, Sacchéo.....	Négociant de 2e classe et Boulanger de 2e classe	id.....	id.
Gallen, Daniel.....	Marc. de vêt. et, détaillant	Fare.....	id.
Gaudin, Hector.....	Dentiste.....	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Germain.....	Chef d'atelier, ébénistes	id.....	Depuis novembre 1879.
Gaultier, Victor.....	Charpentier et tonnelier, entrepreneur de transports	id.....	Depuis février 1880.
Hamelin, Ferdinand.....	Marchand de vin.....	id.....	Depuis longtemps.
Hans, Jean-Jacques.....	Charpentier et menuisier, entrepreneur	id.....	Depuis plus d'un an.
Johan, Hunter.....	Charcutier.....	id.....	Depuis plusieurs années.
Jurgens-Bertrand-Richard	Marchand de 4e classe, colporteur	Papeete.....	Depuis longtemps.
Keck, François.....	Boulanger.....	Papeete.....	Depuis janvier 1880.
Lahaussois, Joseph	Entrepreneur de travaux publics de 3e classe et entrepreneur de transports, débitant	id.....	Depuis longtemps.
Lamotte, Louis.....	Marchand de vin, détaillant	Mahina.....	Depuis plusieurs années.
Langumanne, Hippolyte	Marchand de vin, détaillant	Papeete.....	Depuis janvier 1880.
Lauriot, Jean.....	Boulanger de 2e classe	id.....	Depuis janvier 1880.
Lauvergne, Jean.....	Marchand de vin.....	Moorea.....	Depuis le 27 octobre 1879.
Lebouchet, Calixte	Charpentier et menuisier, entrepreneur	Papeete.....	Depuis plus d'un an.
Leroult.....	Ex-négociant, marchand de vin	id.....	Depuis novembre 1879.
Lehartel, Armand.....	Marchand de vin et chaux et entrepreneur	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Lamotte, Jean-Marie	Boulanger.....	Papeete.....	Depuis le 1er juillet 1879.
Lemaître, Jean.....	Marchand de vin et chaux	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Mutelet, Pierre.....	Boulanger, entrepreneur de transports	id.....	Depuis plusieurs années.
Mathieu, Jean-Marie	Ex-négociant, marchand de vin, entrepreneur	id.....	Depuis plusieurs années.
Martin, Jean.....	Négociant de 4e classe	id.....	Depuis longtemps.
Merlino, Henri.....	Boulanger.....	id.....	Depuis cinq ans.
Pelé, Jean.....	Marchand de vin et chaux	Tautira.....	Depuis longtemps.
Pater, Jules-Laurent	Tonnelier.....	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Pinel, Adolphe.....	Entrepreneur de transports, menuisier et entrepreneur de transports	Papeete.....	id.
Rouzès, Victor.....	Négociant de 2e classe	id.....	Depuis longtemps.
Simonet, François.....	Boulanger.....	id.....	id.
Sibuet.....	Entrepreneur de sellerie, ébénistes, tapissier	id.....	Depuis plusieurs années.
Smallman, Hippolyte	Entrepreneur de transports	id.....	Depuis longtemps.
Suisse, Adolphe.....	Marchand de 4e classe et entrepreneur	Faatoua.....	Depuis plusieurs années.
Tuia et Fare	Boulanger.....	Papeete.....	Depuis longtemps.
Thiéland, Joseph	Marchand de vin.....	Papeete.....	Depuis plusieurs années.
Thierry, Ch.....	Marchand de vin et chaux	id.....	id.
Tuia et Teuroa	Charpentier.....	Papeete.....	Depuis longtemps.
Vernaudon	Entrepreneur de travaux, publics	id.....	Depuis janvier 1880.
Vigier, Antoine.....	Débitant.....	id.....	Depuis au moins un an.
Vidonne Charles	Imprimeur.....	id.....	Depuis octobre 1879.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

Service des Subsistances.

Il sera procédé le 1er février 1881, à 9 heures de relevée, dans une des salles de l'Ordonnateur à Papeete, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture :

De la viande fraîche, des animaux vivants et du fourrage nécessaires aux équipages de la flotte, aux rationnaires de la colonie et à l'hôpital militaire du 1er mars 1881 au 31 décembre 1882.

Le cahier des conditions particulières relatives à cette fourniture est déposé aux bureaux de l'Ordonnateur et du Commissaire aux Subsistances, à Papeete, à la disposition de ceux qui voudront le consulter.

Les offres porteront en souscription l'indication de la fourniture, et contiendront, sous peine de nullité, un récépissé constatant le versement au Trésor de la somme fixée par le cahier des charges pour dépôt provisoire en garantie de la sûreté des soumissions.

Dans ce dépôt, les offres devront, à peine de nullité, être conformes à la formule suivante :

Je, soussigné (nom, prénoms et toutes lettres ou les raisons sociales), demeurant à ..., m'engage à fournir à l'Etat, à Papeete (Tahiti), en engage vigueur l'Ordonnateur de la colonie, signataire au nom de l'Etat, à fournir les animaux vivants, la viande fraîche, le fourrage aux ci-dit, nécessaires aux besoins des hôpitaux et des subsistances de Tahiti du 1er mars 1881 au 31 décembre 1882, aux prix suivants :

Quantités approximatives par mois et par année	Nomenclature des articles	Unités des ventes	Prix en toutes lettres pour chaque nature de denrée	Exemplaire du cahier des charges signé de la fourniture
	Animaux vivants :			
1,500 kilogr.	Bœufs.....	Kilogr.	Neuf centimes et kil.	
4,000 id.	Moutons.....	id.	id.	
4,000 id.	Porcs.....	id.	id.	
	Viande fraîche :			
30,000 id.	Bœuf.....	Kilogr.	id.	
7,500 id.	Mouton.....	id.	id.	
8,000 id.	Porc.....	id.	id.	
6,000 id.	Viande de porc salée	id.	id.	
1,000 id.	Viande de cheval.....	id.	id.	

Mesure : Argent pour légumes secs.

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges relatives à cette fourniture, ainsi que des conditions générales en date du 10 juin 1870, et m'engage à m'y soumettre.

Papeete, le

(Signature du soumissionnaire.)

Les concurrents devront être présents à l'adjudication ou s'y faire représenter par des personnes munies de leur procuration.

6-2

Avis.

L'administration de la Marine est disposée à traiter de gré à gré pour les fournitures du bois à brûler et du charbon de bois nécessaires aux divers services de la colonie et aux bâtiments de la flotte en station ou de passage à Tahiti pendant l'année 1881. Les offres qui pourront être faites à cette occasion seront reçues par le commissaire aux subsistances.

jd—2

FEUILLETON DU *MESSAGER* DU 26 NOVEMBRE 1880

LE CADET GÉNÉREUX

Un marchand de Paris avait deux fils : l'aîné, d'un naïveté cruel et d'un caractère dur, haïssait son jeune frère, qui était plus aimable que lui et d'un naturel doux et paisible ; il n'était pas de mauvais traitements qu'il ne lui fit essuyer des que l'occasion s'en présentait, et les remontrances et les réprimandes du père ne parvenaient pas à changer de conduite. Le père avait une fortune considérable dans le commerce ; ses sentiments déjà vieux, il fit son testament ; et par un partage des plus étranges, lui qui constamment ses deux enfants, qui aimait le cadet et blâmait la dureté de l'aîné, il laissa à l'aîné tout son bien, avec tout ce qu'il avait du fonds et de valeurs, le priant seulement de continuer le négoce et d'aider son jeune frère. Il mourut quelque temps après.

TE TEINA HAMANI MAITAI

Te hoo taata hoo taata i Paris, tooi piti mau tau tamaiti : te ino ia ia, e tamaiti ino ino rai ia e te etaeta, e haafiefiu ino mai i oia i te na ra teina e te hoo ino ia i te teina, no te tau ino, no te tau ino maiti e te hau ; eita e hara i te a'a e ua ia pae ia te tamaiti ino ia ia taparahi hia ; ta te metua ra mau ia ia ia

Inscription des revues et inscription maritime.

Les marins de la succession du sieur Maire (Nicolas), inférmier [illegible] décédé à Papeete le 3 novembre 1880, sont invités à produire leurs titres au commissaire des revues, à Papeete, avant le 15 décembre prochain. 5-3 -

NOUVEAU CLASSEMENT DES PASSAGERS DES DIVERS MINISTÈRES

A BORD DES BATIMENTS DE L'ÉTAT

(Nouvelle rédaction à la dépêche ministérielle du 20 août 1880.)

Ministère de la Marine et des Colonies.

Corps de la marine.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Vice-amiral, contre-amiral. — *2e catégorie*: Capitaine de vaisseau, capitaine de frégate.

TABLE DU L'ÉTAT-MAJOR. — Lieutenant de vaisseau, enseigne de vaisseau.

TABLE DES ASPIRANTS. — Aspirant de 1re et de 2e classe, aspirant volontaire.

Mécaniciens de la flotte.

TABLE DU COMMANDANT. — *2e catégorie*: Mécanicien en chef.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Mécanicien principal.

Division des équipages de la flotte.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Chef de manœuvre des divisions.

TABLE DES MAITRES. — Premier maître, maître et quartier-maître des différents maîtrises, des marins-chauffeurs et des pompiers de la marine, sous-chef de manœuvre des divisions.

PASSAGERS A LA RATION. — Deuxième maître, quartier-maître, matelot et ouvrier des corps de garde et divisions.

Cuisiniers aux vivres et magasiniers entretenus de la flotte.

TABLE DES MAITRES. — Premier cuisinier aux vivres, magasinier de 1re et de 2e classe.

PASSAGERS A LA RATION. — Deuxième cuisinier aux vivres, distributeur, aide, magasinier de 3e et de 4e classe.

Corps de troupe de la marine et des colonies.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Général de brigade, général de brigade. — *2e catégorie*: Colonel, lieutenant-colonel, chef de bataillon, d'escadron ou major.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Capitaine, trésorier, aide-major d'infanterie, vétérinaire, chef de musique du régiment d'infanterie.

TABLE DES OFFICIERS. — Sous-lieutenant, garde d'infanterie (1), aide-vétérinaire.

TABLE DES MAITRES. — Adjudant, sergent-major et maréchal-des-logis chef, chef ouvrier, ouvrier d'état, maître armurier, maître ouvrier de la marine, quartier-maître, maître-ouvrier, maître-ouvrier de la compagnie du régiment d'artillerie, chef de bataillon d'infanterie de marine.

PASSAGERS A LA RATION. — Sergent et maréchal-des-logis, sergent de brigadier, ouvrier, musicien, maître de musique, trompette.

Corps du génie maritime.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Ingénieur en chef, ingénieur hors classe. — *2e catégorie*: Ingénieur de 1re et de 2e classe.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Sous-ingénieur de 1re, de 2e et de classe.

TABLE DES ASPIRANTS. — Élève ingénieur.

Ingénieurs hydrographes.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Ingénieur en chef. — *2e catégorie*: Ingénieur de 1re et de 2e classe.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Sous-ingénieur de 1re, de 2e classe.

TABLE DES ASPIRANTS. — Élève ingénieur.

Commissariat de la marine.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Commissaire général. — *2e catégorie*: Commissaire commandant.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Sous-commissaire, sous-commissaire.

TABLE DES ASPIRANTS. — Élève commissaire, commis de marine (autre colonie).

TABLE DES MAITRES. — Écrivain civil de marine colonial.

Inspection des services administratifs et financiers de la marine et des colonies.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Inspecteur en chef. — *2e catégorie*: Inspecteur, inspecteur adjoint.

Corps de santé.

TABLE DU COMMANDANT. — *1re catégorie*: Inspecteur général, directeur du service de santé, médecin inspecteur, pharmacien inspecteur. — *2e catégorie*: Médecin en chef, pharmacien en chef, médecin principal, pharmacien principal, pharmacien principal.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Médecin de 1re et de 2e classe, pharmacien de 1re et de 2e classe.

TABLE DES ASPIRANTS. — Aide-médecin, aide-pharmacien.

Agents du commissariat (3).

TABLE DU COMMANDANT. — *2e catégorie*: Agent principal du commissariat.

TABLE DE L'ÉTAT-MAJOR. — Agent du commissariat, sous-agent du commissariat.

TABLE DES ASPIRANTS. — Commis.

TABLE DES MAITRES. — Écrivain.

Après la mort du beau-père, le gendre se trouvant assez riche, et n'étant point de ces ambitieux insatiables que la fureur d'amasser n'abandonne qu'au bord du tombeau, plus jaloux de vivre en paix et de jouir de lui-même, il acheta dans une province éloignée de la capitale une belle terre avec son château, s'y retira avec son épouse, et y vivait content avec honneur et bonne renommée.

Il est une Providence qui punit toujours les cœurs barbares. L'aimé, depuis le mort du père, avait continué le commerce, multiplié les entreprises, et longtemps tout réussit au gré de ses vœux ; mais il vint une année fatale : ses pertes s'accumulèrent, une tempête engloutit tous ses vaisseaux lorsqu'ils revenaient avec une riche cargaison. Dans le même temps, plusieurs marchands qui avaient entre eux tous. I mourir s'e' i te pohe rua o te meiuu hoeui tane, no te ho rua te hoeui o te tuhia rua ho hoi, a no te mua e ore ata mai te mua tanio mamua hoi, e ia'i tiian tane i te tuhi fa, e o te ore e faarue vave i ti reira hoiro mouri ra e i te tae rua ino i te tiputa e te opuu te rotoo i tino, no te hinaaro rua ain e ia parehi hau ma, e ia ore i te tae ia i te tae rua ino i te hoiro ata i reira i te hoe auna ver iti hura ia te ore rahi mau, i te hoe fenua mehurehu, e te hoe fare tahi aina i ia'i ia hura hura ainu i te fare e ta'ua vahine, e parahu ti'ara i reira mai te mua, mai te hoiro ata i te ro'o mairi.

E Atua mana ia te faautian i te mua nan iino mai. Mai te pohe rua i a te metua tane, tamai nou ture te hau ana i taua hoe tai hoe rua ia'ia ra, e rahi atoa maira hoe ta'ua tane, no ta'ia faraia rua, e ua mauro ana te reira ran mui te manaua rahi ta'ia ' ua ra ainu ripu ua ; e tae ma ' ora i te hoe mutahi roohia ahura ma e te ati, piremam ahu ' ' tuta te mauo o ia ma tane, e pua rua 'era hoe te tae 'ino o ta'ia mai pohe i rotu i te hoe vero iti rahi, a hai auae mai ai mai te faraia rua mai i te tane e rave rahi ' ' '

Nantes, le Tribunal ... Vendredi 26 novembre 1880.

... Nantes, ... ; ... ; ... ;

IMPRIMERIE DE PAPEETE.

Les divers cultes en France.

D'après un relevé récent, la population de la France, évaluée à 38,102,752 habitants, se répartit dans les proportions suivantes entre les différentes religions :

Catholiques.....	37,387,762
Calvinistes.....	407,321
Luthériens.....	80,117
Autres sectes protestantes.....	35,117
Israélites.....	49,239
Ni chrétiens ni hébreux.....	3,071
Ayant déclaré ne professer aucun culte...	81,921

NOUVELLES A LA MAIN

Il n'y a plus d'enfants !

Tout a six ans et un mauvais caractère. On lui refuse un joujet et il fait une scène épouvantable ; il pleure, il crie, il trépigne.

— Tu vas, Toto, lui dit son père, te la coutiner, je vais appeler Croquemitaine !

— Croquemitaine ? Oh ! tu sais, il faudra troiver autre chose ; c'est usé !

* *

Un de nos meilleurs chauvers a lini par assommer l'enfant de la maison par ses conseils : « Fais donc ton devoir, fais donc ça, etc. »

L'enfant se passant la main dans les cheveux :

— Eh bien ! fais donc ça, toi !

* *

Deux amis :

Un professeur demande à un jeune collégien la différence qu'il y a entre un thème et une version.

— L'un est opposé à l'autre, répond l'élève.

— Comment, mais ?

— Ben, quand je dis à ma mère : Je t'aime, c'est bien opposé de l'oversion !

* *

Avant le mariage, petite confession d'un gendre à sa belle-mère :

— Il faut que je vous avoue que je m'emporte assez facilement et quelquefois sans raison.

— Soyez tranquille, reprend la belle-mère, tant que je serai là les raisons ne vous manqueront pas.

* *

Une excellente dame sollicite un bureau de tabac.

— Mais vous n'avez aucun titre, lui dit le chef de division. Avez-vous un fils qui ait été blessé à l'ennemi ?

— Non.

— Vous êtes n'est pas mon sur le champ de bataille ?

— Non... Ah ! je n'ai jamais eu de chance !

* *

Un pêcheur se dispose à jeter son filet dans une pêche réservée ; survient le garde de la propriété.

— Vous avez vu l'écriteau ; vous savez donc que vous êtes en contravention. Je vais saisir le grande-champêtre.

— Mais j'ai une autorisation verbale...

— Alors, montrez-la !

* *

Scènes villageoises (finesses du langage) :

— Y avait-il du monde chez le maire ?

— Oui : la *dame* du sous-préfet, la *femme* du secrétaire de la mairie, la *demoiselle* du président et la *fille* du patron du Coq d'Or.

* *

Emprunté à l'album de Mme de P....

« Il n'y a que les hommes occupés qui soient exacts ; il n'y a que les pauvres qui soient bons payeurs. Les premiers n'ont pas le temps de se retarder ; les seconds n'ont pas le droit de faire attendre. »

MOUVEMENT COMMERCIAL

Du 18 au 24 novembre 1880.

NAVIRES ENTRÉS.

22 novembre — Côtes *Fortipdi*, de 12 ton., cap. Arnaud, ven. de Tikehau. Marin armateur, le capitaine chargeur : 10,000 *kilos copraks*, 40 kilos nacre, 1 kilo écaille de tortue. Marin consignataire.

22 novembre — Goél. *Gernude*, de 74 ton., cap. Wells, ven d'Anaa : Société commerciale de l'Océanie armateur et consignataire. Vanerit chargeur : 60,000 kilos copras.

23 novembre — Goél. *Fatito*, de 33 ton., patron Teuraa, ven. de Rurutiu ; les indigènes de Rurutu armateurs ; le patron chargeur : 100 barils tamanus, 3,000 kilos copraks, 100 kilos pois sec pied, 500 kilos pois, 150 kilos oeufs en graines, 5 ruches tatoue. A. Crawford et Cie consignataires.

NAVIRES SORTIS.

19 novembre — Trois-mâts-barque *Lina*, de 472 ton., cap. Schweichel, all. à Liverpool : Ariel Rivière, Dupré et Cie armateurs ; Société commerciale de l'Océanie chargeur : 40 fûts de copra, 1,000 kilos nacre, 300 kilos vanerie, 1 barque de Huahine consignataire ; 5 demi-barils salaison ; 1 tonneau vanerie, 2 balles coutil ; 1 caisse vanerie, 9 moitres coiffes bois de construction ; 1 demi-barils saumon, 1 caisse, Fariauto de Raiatea consignataire ; 1 caisse vanerie, 1 caisse cretonne, Stallenberger consignataire ; 2 sacs tricotaire, Factorerie de Raiatea consignataire.

19 novembre — Goél. *Vini*, de 100 ton., cap. Hamon, all. aux Marquises ; Maison Brander armateur et chargeur : 1 fût pomélonade, 5 cruches à eau, 1 fût de barils à eau, 1 tonneau, 1 fût vieux bois, le ministère consignataire ; — Administration chargeur : 1 fût cordage, 10 barils vin, 5 fûts bière, 5 sacs sel, 1 sac sel, 1 tonneau, 1 caisse et 1 baril sir, Résident des Marquises consignataire.

23 novembre — Goél. *Lalima*, de 100 ton., cap. Pilot, all. aux Iles de Cook ; Johnston et ses associés armateurs et chargeurs : 2 balles toilerie, 3 caisses vanerie, 11 pièces pareo, 2 pièces tamanu, 8 chapeaux, 20 colons bureau, 10 ruches rat, 3 barils farine, 5 crosses haute de selaria, 6 barils bœuf, 4 demi-barils et 1 tonneau saumon, 2 tambours, 6 boîtes cirabelles, 1 boîtes graisse, 1 baril moutarde, 1 tonneau vin, 11 pendules en drap, 15 pendules, 8 pièces manchettes en soie, 6 cuivres toilerie, 1 pièces petite toilerie, 1 pièces toilerie, 1 pièces toilerie, 1 pièces